



unesco

Convention du
patrimoine mondial

45 COM

WHC/23/45.COM/5B
Paris, le 4 juillet 2023
Original : anglais

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

**COMITE INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE
CULTUREL ET NATUREL MONDIAL**

**Quarante-cinquième session élargie
Riyad, Royaume d'Arabie saoudite
10-25 septembre 2023**

**Point 5B de l'Ordre du jour provisoire :
Rapport des Organisations consultatives**

Résumé

Ce document présente un bref résumé des rapports préparés par les Organisations consultatives sur leurs activités depuis la 44^e session élargie du Comité du patrimoine mondial : Section I : ICCROM ; Section II. ICOMOS ; Section III. UICN.

Il convient de noter qu'une structure synthétique révisée de ce document est proposée afin de présenter plus clairement les activités entreprises dans le cadre des contrats de services consultatifs établis en vertu du Fonds du patrimoine mondial, d'autres contrats conclus par le Centre du patrimoine mondial et d'autres sources de financement. Cette structure, qui a fait l'objet de discussions entre le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives, tient également compte du travail accompli par ces dernières dans le cadre de leurs contrats, notamment des tâches effectuées en vertu de mandats non financés.

Projet de décision : 45 COM 5B, voir point IV

I. RAPPORT DE L'ICCROM

A. INTRODUCTION ET PRESENTATION

1. À la demande du Comité du patrimoine mondial, le présent rapport expose les principaux domaines de travail de l'ICCROM vis-à-vis de la Convention du patrimoine mondial pour la période allant de juillet 2021 à mars 2023. Pendant cette période, le Comité a bénéficié du soutien de Joseph King (Directeur senior), de Valérie Magar (Responsable de l'Unité Programmes), de Zaki Aslan (Directeur du Centre régional de conservation ATHAR-ICCROM), d'Eugene Jo (Responsable du Programme *Leadership du patrimoine mondial*), d'Hirofumi Ikawa (Responsable de projet, Unité Programmes), de Rohit Jigyasu (Responsable de programme, Unité Programmes), d'Espéra Donouvossi (Responsable de projet, Unité Programmes), d'Elena Incerti Medici (Assistante de programmes senior) et d'Elisa Ortiz (Assistante de programmes) avec la collaboration d'autres membres du personnel de l'ICCROM, sous la direction de Webber Ndro, Directeur général de l'ICCROM. Les membres du réseau de l'ICCROM ont également contribué à ces activités.
2. Outre son travail en lien direct avec la Convention, l'ICCROM mène également des activités dans le cadre de son programme d'activités et de son budget (2020-2021 et 2022-2023), qui couvre son action sur le patrimoine mondial, notamment par le biais de son programme sur la durabilité et le patrimoine bâti, et de son programme phare, *Leadership du patrimoine mondial*, un partenariat entre l'ICCROM, l'UICN et le ministère norvégien en charge du climat et de l'environnement, en collaboration avec le Centre de l'UNESCO du patrimoine mondial et l'ICOMOS. Certaines activités sont décrites ci-dessous.

B. RESUME DES ACTIVITES AYANT BENEFICIE DU SOUTIEN DU FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL

3. Parmi les activités menées en soutien au patrimoine mondial, citons la participation aux réunions statutaires de la Convention, ainsi que les groupes de travail et les réunions *ad hoc*.

Réunion du Comité du patrimoine mondial

4. L'ICCROM a participé en ligne à la 44^e session élargie du Comité du patrimoine mondial (Fuzhou/en ligne, 2021) et contribué à tous les points à l'ordre du jour, y compris au groupe de travail sur le budget (16-31 juillet 2021).
5. L'ICCROM a participé à la première réunion du Bureau de la 45^e session du Comité du patrimoine mondial (8 juillet 2022).
6. L'ICCROM a participé à la 17^e session extraordinaire en ligne du Comité du patrimoine mondial (12 décembre 2022).
7. L'ICCROM a participé à la 18^e session extraordinaire en ligne du Comité du patrimoine mondial (24-25 janvier 2023).

Propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

8. L'ICCROM a participé aux deux sessions du panel d'évaluation des propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'ICOMOS en tant qu'observateur (22-29 novembre 2022, 8-10 mars 2023).

Suivi de l'état de conservation

9. L'ICCROM contribue au suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial. L'organisation participe notamment aux discussions, à la rédaction et à la révision des rapports sur l'état de conservation des biens culturels et mixtes, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'ICOMOS et l'UICN. L'ICCROM a également participé à une réunion visant à définir l'état de conservation souhaité de Damas (République arabe syrienne). L'ICCROM a également collaboré avec le Centre du patrimoine mondial, l'ICOMOS et l'État partie dans le cadre de réunions organisées de façon ponctuelle au sujet des églises creusées dans le roc de Lalibela, en Éthiopie, en ce qui concerne les propositions d'abris pour les églises. L'ICCROM a également participé, avec l'ICOMOS et l'UICN, à des réunions sur l'état de conservation de la zone de conservation de Ngorongoro (République-Unie de Tanzanie), organisées par le Centre du patrimoine mondial. L'ICCROM est également membre du Comité consultatif international pour les biens du patrimoine mondial de l'Ouzbékistan et a participé à la première session technique en ligne les 12 et 13 juillet 2022. L'ICCROM a également participé aux missions conjointes de suivi réactif du Centre du patrimoine mondial /ICOMOS/ICCROM à Berat et Gjirokastra (Albanie) et Abomey (Bénin) ainsi qu'aux missions consultatives conjointes WHC/ICOMOS/ICCROM à Notre-Dame (Paris, bords de Seine, France), Stonehenge, Avebury et sites associés (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), aux médinas de Sousse, de Kairouan et de Tunis (Tunisie) et aux Tombes royales de la dynastie Joseon (République de Corée).

Assistance internationale

10. L'ICCROM a examiné les demandes d'assistance internationale concernant des biens culturels et mixtes, a formulé des recommandations à cet égard et a participé aux réunions en ligne organisées par le Centre du patrimoine mondial, avec l'ICOMOS et l'UICN (25 janvier 2022, 26 avril 2022, 16 janvier 2023 et 17 avril 2023).

Assemblée générale

11. L'ICCROM a participé à la 23^e session de l'Assemblée générale des États parties à la Convention (UNESCO, 24-26 novembre 2021).

Projet de document d'orientation sur l'action climatique pour le patrimoine mondial

12. L'ICCROM s'est engagé à participer à la réflexion et à l'examen du projet de « Document d'orientation sur l'action climatique pour le patrimoine mondial ». L'ICCROM a participé à la réunion en ligne du groupe de travail à composition non limitée en lien avec la Résolution **23 GA 11** concernant le changement climatique et le patrimoine mondial (22 mars 2022), et au groupe d'experts en ligne en lien avec la Décision **44 COM 7C** concernant le changement climatique et le patrimoine mondial (30 mars - 1^{er} avril 2022).

Rapports périodiques

13. L'ICCROM continue à participer activement, lorsqu'il y est invité, à des activités dans le cadre des Rapports périodiques en particulier aux activités relatives à la réflexion concernant la préparation du Troisième cycle. L'ICCROM a également contribué à la soumission des Rapports périodiques dans les régions Asie-Pacifique (APA), Amérique latine et Caraïbes (LAC) et Europe et Amérique du Nord (EUR).

C. RESUME DES AUTRES ACTIVITES MENEES EN SOUTIEN AU PATRIMOINE MONDIAL

14. L'ICCROM a continué à collaborer avec l'UICN, l'ICOMOS et le Centre du patrimoine mondial, ainsi qu'avec des centres de catégorie 2, notamment pour des activités de

renforcement des capacités. Toutes les activités faisant référence au WHL (Leadership du patrimoine mondial) ont été menées à bien conjointement par l'ICCROM et l'UICN.

Renforcement des capacités

15. L'ICCROM a proposé des services de renforcement des capacités en vue de la protection, de la conservation et de la promotion du patrimoine matériel de Tyr, au Liban (du 10 mai au 31 décembre 2021).
16. Le WHL a co-organisé le Forum des gestionnaires de sites du patrimoine mondial, qui s'est tenu en ligne et a été coordonné par le programme *Leadership du patrimoine mondial* (7-13 juillet 2021).
17. L'ICCROM a dispensé un cours sur la gestion des risques de catastrophes avec le centre de catégorie II à Zacatecas (Mexique) auprès des gestionnaires de sites et des points focaux de la région LAC (19-20 juillet 2021).
18. Le WHL a dispensé le cours sur l'Homme, la Nature et la Culture, qui s'est déroulé en 20 sessions en ligne, pour la région Asie-Pacifique (16 août-20 octobre 2021).
19. Des réunions ont été organisées avec l'Albanie et des partenaires dans le domaine de la planification de la gestion pour Berat et Gjirokastra (Albanie), avec un projet en cours d'assistance internationale (septembre 2021-mars 2023).
20. Le WHL a organisé le cours sur les évaluations d'impact sur le patrimoine mondial avec l'Institut de formation et de recherche sur le patrimoine mondial pour la région Asie-Pacifique (WHITRAP) (1-9 novembre 2021).
21. L'ICCROM a organisé un cours de formation sur les propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en Tanzanie, en collaboration avec le Fonds pour le patrimoine mondial africain (1^{er}-9 décembre 2021).
22. Le WHL a assuré un cours en ligne sur le patrimoine mondial en mettant l'accent sur la Chine (10-14 janvier 2022) en partenariat avec l'Administration nationale chinoise du patrimoine culturel et l'Académie chinoise pour le patrimoine culturel.
23. Le WHL a dispensé le cours sur l'amélioration de l'efficacité de la gestion des biens du patrimoine mondial africain (2021-22), en collaboration avec l'Unité Afrique du Centre du patrimoine mondial (6 décembre 2021-30 avril 2022).
24. Le WHL a organisé la formation en ligne sur la préparation des évaluations d'impact sur le patrimoine appliquées aux biens du patrimoine mondial pour les États arabes (6 et 9 décembre 2021).
25. L'ICCROM a participé à la réunion du groupe de travail sur le renforcement des capacités concernant la préparation des Listes indicatives (20 janvier 2022).
26. Le WHL a dispensé le cours sur l'Homme, la Nature et la Culture, en espagnol, pour la région LAC. Il s'est déroulé en 12 sessions en ligne, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial/LAC (2-28 février 2022).
27. L'ICCROM a participé au lancement officiel du Programme de mentorat pour les professionnels africains du patrimoine mondial (2021-2024) (16 février 2022).
28. L'ICCROM a proposé un module de deux semaines sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial dans le cadre du Programme d'experts saoudiens organisé par le bureau régional de l'ICCROM à Sharjah. Des cours magistraux ont été dispensés par plusieurs partenaires de l'ICCROM, notamment le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH), situé à Bahreïn, l'ICOMOS et l'UICN (17 février-5 mars 2022).
29. Le WHL a proposé à la région LAC un webinaire en espagnol sur le guide et la boîte à outils pour l'évaluation d'impact dans un contexte de patrimoine mondial en mars 2022.

30. Le WHL a proposé un renforcement des capacités en ligne et en présentiel sur l'évaluation d'impact sur le patrimoine mondial appliquée à tous les biens concernés en Norvège, en partenariat avec la Direction norvégienne du patrimoine culturel et l'agence environnementale norvégienne (entre mars et mai 2022).
31. Le WHL a mené à bien l'activité de réseautage des Organisations consultatives pour le partage des informations à jour et le renforcement des capacités des Organisations consultatives et des centres de catégorie 2 en ciblant particulièrement les ressources sur l'évaluation d'impact et la boîte à outils Enhancing Our Heritage (EOH) 2.0 (Mise en valeur de notre patrimoine 2.0) (11, 13, 17 et 19 mai 2022).
32. Le WHL a assuré le renforcement des capacités en matière de gestion des risques pour le patrimoine mondial dans la région arabe à Manama (Bahreïn) en coopération avec l'ARC-WH (24-28 juillet 2022).
33. Le WHL a dispensé le cours sur la gestion du patrimoine mondial, Homme, Nature et Culture, en République de Corée en collaboration avec l'Administration coréenne du patrimoine culturel et de l'Université nationale coréenne du patrimoine culturel (2-11 août 2022).
34. Le WHL a organisé le Forum des dirigeants du patrimoine mondial à Bergen, en Norvège, pour marquer l'achèvement de la phase 1 et jeter les bases d'une phase 2 renouvelée (2023-2028), du 21 au 22 septembre 2022. Le Forum a commémoré le 50e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial et la signature de l'accord de phase 2 du Programme de leadership du patrimoine mondial.
35. Le WHL a dispensé le cours international sur la gestion du patrimoine mondial : Peuples-Nature-Culture (PNC) à Suwon, en République de Corée, pour évaluer les résultats et les impacts des cours sur la PNC, ainsi que pour faire avancer les discussions sur les services et les bénéfices des lieux patrimoniaux (10-12 octobre 2022).
36. Le WHL a mis en œuvre la formation en ligne des formateurs sur l'évaluation d'impact dans le contexte du patrimoine mondial pour la région des États arabes en collaboration avec l'ARC-WH (17-19 octobre 2022).
37. Le WHL a assuré, en collaboration avec l'ARC-WH, le renforcement des capacités sur la gestion des risques dans la région arabe (phase 2) avec 5 ateliers (21 novembre 2022 - 14 février 2023).
38. Le WHL a dispensé le cours sur l'évaluation d'impact dans le contexte du patrimoine mondial pour l'Arabie saoudite en collaboration avec l'ARC-WH à Hail, Arabie saoudite (20-24 novembre 2022).
39. Le WHL a organisé un atelier EoH 2.0 conjointement avec Robben Island, en Afrique du Sud (11-13 janvier 2023), et un atelier de renforcement des capacités consacré à la gestion du patrimoine mondial en Allemagne (23 janvier 2023).
40. Le WHL a mis en œuvre les 8 sessions du cours en ligne sur la gestion du patrimoine mondial - Peuples Nature Culture 2023 en anglais (13-23 février 2023).
41. Le WHL a organisé, en coopération avec l'ARC-WH, l'atelier avancé sur l'action climatique pour le patrimoine mondial axé sur la gestion des risques dans la région des États arabes à Bahreïn (5-9 mars 2023).
42. Le WHL a dispensé le cours en ligne sur l'évaluation d'impact dans le contexte du patrimoine mondial (13-15 mars 2023).
43. Le WHL et l'Unité Europe et Amérique du Nord du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO ont organisé l'atelier sur la protection du patrimoine mondial tout en développant les sources d'énergie renouvelable (22-23 mars 2023).

44. Le WHL a assuré les six sessions du cours en ligne sur la Gestion du patrimoine mondial - Peuples Nature Culture 2023 en espagnol pour la région LAC en collaboration avec Zacatecas et l'unité LAC du WHC de UNESCO (19-26 avril 2023).
45. Le WHL a assuré la formation en ligne des représentants du secteur des énergies renouvelables sur les évaluations d'impact dans un contexte de patrimoine mondial en collaboration avec WHITRAP (8-10 mars 2023).
46. L'ICCROM a mis en œuvre le [programme de relèvement du patrimoine à Mossoul](#), un programme de renforcement des capacités de deux ans organisé en collaboration avec l'UNESCO et l'Université de Mossoul, et avec le soutien financier du gouvernement des Émirats arabes unis et de l'Union européenne. Le premier cours du volet 1, axé sur la conservation architecturale, a débuté en janvier 2022 permettant à 25 jeunes architectes et ingénieurs de recevoir un diplôme à l'issue du premier cycle de neuf mois en janvier 2023. Un deuxième cycle a débuté en janvier 2023. Le premier cours du volet 2, destiné aux artisans et consacré à l'albâtre, a débuté en avril 2022, permettant à 79 artisans de recevoir un diplôme en menuiserie traditionnelle et moderne, en ferronnerie, en maçonnerie de pierre et en travail de l'albâtre.
47. L'ICCROM a révisé le programme de son cours sur la conservation du patrimoine bâti, dans le but de renforcer les approches du développement durable et d'une conservation plus durable. Le cours est délivré à Rome de mars à juin 2023, avec 18 participants de 18 pays.
48. L'ICCROM continue de mettre à jour sa base de données sur les événements ainsi que la rubrique « Annonces » de son site Internet et renforce sa présence sur les réseaux sociaux afin de diffuser à un plus large public les informations sur le renforcement des capacités associées au patrimoine mondial et les autres activités organisées.

Code de conduite ou Déclaration de principes déontologiques ou texte équivalent

49. L'ICCROM a participé aux réunions du groupe de travail à composition non limitée, qui a rédigé la Déclaration de principes afin de promouvoir la solidarité internationale et la coopération pour préserver le patrimoine mondial, adoptée par l'Assemblée générale des États parties (20 et 27 septembre 2021, 4 et 26 octobre 2021).

Évaluation de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités

50. L'ICCROM a poursuivi sa collaboration avec le Centre du patrimoine mondial dans le cadre de l'évaluation de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités (WHCBS), y compris en participant à des réunions du Groupe de référence pour l'évaluation de la WHCBS. Le Document WHC/23/45.COM/6 fournit des informations plus détaillées sur ce point.

Publications

51. Grâce au programme Leadership du patrimoine mondial et en collaboration avec tous les partenaires, une série de publications est en cours d'achèvement, notamment le Guide et la Boîte à outils pour l'évaluation d'impact dans un contexte de patrimoine mondial (juillet 2022).
52. Le programme Leadership du patrimoine mondial, en collaboration avec tous ses partenaires, poursuit le travail de mise à jour complète et de fusion des deux manuels actuels sur la gestion du patrimoine mondial, culturel et naturel (*Gérer le patrimoine mondial culturel* et *Gérer le patrimoine mondial naturel*), de révision de la Boîte à outils 2.0 pour la mise en valeur de notre patrimoine pour évaluer l'efficacité de la gestion des biens du patrimoine mondial et de mise à jour du manuel sur la gestion des risques de catastrophes, pour prendre en compte les impacts du changement climatique et les intégrer à la planification de la gestion globale.

Autres réunions

53. L'ICCROM a participé à une réunion en ligne sur le changement climatique et le patrimoine mondial, organisée par le Centre de catégorie 2 à Zacatecas (2 août 2021).
54. L'ICCROM a soutenu l'établissement et le lancement officiel du Réseau des gestionnaires de sites du patrimoine mondial africain, à Abomey, au Bénin (21-22 novembre 2021).
55. L'ICCROM a participé à la réunion du groupe de travail à composition non limitée sur les conflits récents (26 janvier 2022, 23 février 2022, 24 mars 2022).
56. L'ICCROM a participé à la réunion sur le document d'orientation relatif à l'énergie renouvelable (21 février 2022).
57. L'ICCROM a fait une présentation intitulée « Visions from the Civil Society - 50 Years of World Heritage - What Has Been Achieved - What Has Not Been Achieved - What Has to be Done in the Face of this War? » (Visions de la société civile - 50 ans de patrimoine mondial - Ce qui a été réalisé - Ce qui n'a pas été réalisé - Ce qui doit être fait face à cette guerre) dans le cadre des 50 ans de la Convention du patrimoine mondial : Temps de paix, de conflit et de guerre : Conférence internationale sur l'avenir de la Convention du patrimoine mondial à Berlin (Allemagne) (4 novembre 2022).
58. L'ICCROM a fait une présentation sur les « Orientations définies dans la politique du patrimoine mondial pour l'interprétation du patrimoine » dans le cadre de la série 2022 de conférences et de webinaires en ligne du Centre international pour l'interprétation et la présentation des sites du patrimoine mondial - Webinaire de clôture (10 novembre 2022).
59. L'ICCROM a participé à la réunion « Les Prochaines 50 - L'avenir du Patrimoine Mondial pendant des périodes de défis Renforcer la résilience et la durabilité » à Delphes (Grèce) (16-18 novembre 2022).
60. L'ICCROM a participé au Sommet Nature-Culture dans le cadre de la COP15 de la Convention sur la biodiversité à Montréal (Canada) (11-12 décembre 2022).

D. CONCLUSIONS

61. Bien que, pendant cette première période, les activités aient été quelque peu perturbées par la pandémie de COVID-19, l'ICCROM est parvenu à formuler des conseils et à proposer plus particulièrement une série d'activités de renforcement des capacités, pour la plupart en ligne et dans plusieurs langues.
62. Outre ses activités directement liées à la Convention du patrimoine mondial, en tant qu'Organisation consultative, l'ICCROM a continué à renforcer la mise en œuvre de la Convention via ses différents programmes, en particulier le programme *Leadership du patrimoine mondial*, mais également son programme Jeunes Patrimoine Afrique, son programme ATHAR et ses activités potentielles dans la région Amérique latine et Caraïbes, et sur le patrimoine bâti durable.
63. Des informations plus détaillées sur les activités de renforcement des capacités sont disponibles dans le document WHC/23/45.COM/6.

II. RAPPORT DE L'ICOMOS

A. INTRODUCTION ET PRESENTATION

64. L'ICOMOS réaffirme son engagement à servir le Comité du patrimoine mondial et à l'aider à relever les défis auxquels la Convention du patrimoine mondial fait face.
65. Comme par le passé, l'ICOMOS a travaillé dans l'esprit de collaboration qui doit prévaloir entre les Organisations consultatives, l'UNESCO et les États parties, et salue le travail réalisé conjointement avec l'ICCROM, l'UICN et les autres organisations partenaires. L'ICOMOS remercie également ses experts des Comités nationaux, des Comités scientifiques internationaux et les membres du Conseil qui contribuent au travail réalisé, sur la base du volontariat.
66. L'ICOMOS remercie les États parties, notamment pour leur invitation à participer aux échanges, qui se sont déroulés dans le cadre du groupe de travail *ad hoc* conformément à la Décision **44 COM 14** et pour l'opportunité qui lui a été donnée d'apporter des clarifications sur ses méthodes de travail et sur les difficultés financières auxquelles il fait face dans l'accomplissement de son travail.

B. RESUME DES ACTIVITES AYANT BENEFICIE DU SOUTIEN DU FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL

Réunions du Comité du patrimoine mondial et Assemblée générale des États parties à la Convention

67. L'ICOMOS était représenté par une solide délégation à la 44^e session du Comité du patrimoine mondial (Fuzhou/en ligne, 2021), et a préparé les documents de travail du Comité avec le Centre du patrimoine mondial, l'ICCROM et l'UICN.
68. L'ICOMOS a présenté son travail sur l'évaluation des propositions d'inscription de biens culturels et mixtes, sur les déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle ainsi que sur le suivi de l'état de conservation des biens. Il a également pris part aux discussions sur d'autres points à l'ordre du jour : la révision des *Orientations*, les lieux de mémoire associés à des conflits récents, le développement durable, les Orientations de politique générale, les processus en amont, le *Document d'orientation révisé sur l'action climatique pour le patrimoine mondial*, ainsi que les Rapports périodiques.
69. L'ICOMOS a également participé à la 23^e session de l'Assemblée générale des États parties à la Convention (UNESCO, 24-26 novembre 2021).
70. L'ICOMOS a participé à la première réunion du Bureau de la 45^e session du Comité du patrimoine mondial (8 juillet 2022).
71. L'ICOMOS a participé à la 17^e session extraordinaire en ligne du Comité du patrimoine mondial (12 décembre 2022).
72. L'ICOMOS a participé à la 18^e session extraordinaire en ligne du Comité du patrimoine mondial (24-25 janvier 2023) et présenté son travail sur trois propositions d'inscriptions dans le cadre de la procédure d'urgence : Foire internationale Rachid Karaméh-Tripoli (Liban), Le centre historique d'Odessa (Ukraine) et Hauts lieux de l'ancien royaume de Saba, Marib (Yémen).

Propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

73. Pour le cycle 2022, l'ICOMOS a évalué 19 propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, 1 renvoi de proposition d'inscription, 7 modifications mineures / création de zones tampons et 11 déclarations provisoires de valeur

universelle exceptionnelle (VUE). Pour le cycle 2023, l'ICOMOS a évalué 19 propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et 10 modifications mineures/création de zones tampons. Le Centre du patrimoine mondial a demandé à l'ICOMOS de procéder à l'évaluation de quatre lieux de mémoire associés à des conflits récents. Le programme de travail a dû être réduit et le processus d'évaluation normal, décrit au paragraphe 168 des *Orientations*, a donc dû être adapté. Ce travail sera présenté à l'occasion de la 45e session élargie du Comité du patrimoine mondial.

74. Le cycle 2022/2023 a continué d'être source de difficultés en raison notamment de la pandémie de COVID-19. Grâce à la coopération entre l'Unité d'évaluation de l'ICOMOS, les experts de la mission de l'ICOMOS et les États parties ayant soumis une proposition d'inscription, et à leurs efforts, pratiquement toutes les missions d'évaluation technique ont été réalisées et tous les sites proposés pour inscription ont été évalués. L'ICOMOS exprime donc sa gratitude à l'ensemble des experts impliqués dans le processus d'évaluation ainsi qu'aux États parties ayant soumis une proposition d'inscription pour les efforts fournis pendant cette période difficile.
75. Deux sessions extraordinaires de la Commission de l'ICOMOS ont dû être organisées pour évaluer les propositions d'inscription soumises dans le cadre de la procédure d'urgence, ainsi qu'une session extraordinaire pour évaluer les propositions d'inscription relatives aux lieux de mémoire associés à des conflits récents.
76. Les nouvelles dispositions relatives au dialogue avec les États parties ont continué à être fructueuses dans la mesure où elles ont clarifié certaines questions et élucidé certains points. Par ailleurs, ce processus a également permis de souligner que même si les États parties bénéficient des conseils de l'ICOMOS plus tôt qu'auparavant, le calendrier d'évaluation actuel établi par les *Orientations* ne prévoit qu'une durée limitée pour que les deux parties puissent résoudre ensemble les problèmes principaux, avec des dossiers pouvant nécessiter une reformulation, même si les États parties en expriment la volonté.

Par conséquent, l'ICOMOS se félicite de l'adoption de la réforme de la procédure de proposition d'inscription et a fortement contribué, avec l'UICN et le Centre du patrimoine mondial, à la préparation de l'évaluation préliminaire qui doit débiter en septembre 2023.

Processus en amont des propositions d'inscription et Listes indicatives

77. L'ICOMOS a activement contribué à élargir sa collaboration avec les États parties sur le travail en amont et le travail de conseil en général. Ces activités sont présentées dans le document WHC/23/45.COM/9A.
78. S'agissant des Listes indicatives et comme suite à la publication du *Guide pour l'élaboration et la révision des listes indicatives du patrimoine mondial*, l'ICOMOS a continué à mettre en œuvre, avec l'UICN et le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, les modules identifiés dans ce Guide, en particulier le Module 2.

Suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial

79. L'ICOMOS a contribué à la rédaction de 105 rapports et à la révision de 76 rapports sur le suivi de l'état de conservation de biens culturels et mixtes pour les cycles 2022 et 2023 à présenter à la 45e session élargie du Comité du patrimoine mondial. L'ICOMOS a réalisé 10 missions de suivi réactif et une mission consultative et préparé les rapports correspondants pour la 45e session élargie. À la date de rédaction du présent rapport, huit missions de suivi réactif sont prévues.
80. L'ICOMOS continue d'apporter son soutien, en concertation avec le Centre du patrimoine mondial, aux États parties de la République arabe syrienne, de la Libye et de

l'Irak dans la préparation de l'état de conservation souhaité pour le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR) et des mesures correctives associées.

81. L'Organisation consultative a pris part à de nombreuses réunions de consultation en ligne organisées par le Centre du patrimoine mondial avec des États parties sur des aspects de l'état de conservation de leurs biens, notamment en ce qui a trait au Centre historique de Vienne (Autriche), aux Palais royaux d'Abomey (Bénin) et aux sites archéologiques de Pompéi, Herculaneum et Torre Annunziata (Italie). Par ailleurs, le Centre du patrimoine mondial consulte régulièrement l'ICOMOS, tout au long de l'année, au sujet de problèmes ou de menaces touchant les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Des recherches supplémentaires ont été menées, notamment par l'intermédiaire des réseaux ICOMOS, des documents ont été examinés et des rapports techniques ont été transmis au Centre du patrimoine mondial. Comme pour les autres activités, le financement actuellement disponible pour soutenir ces travaux ne correspond pas au niveau de contributions fournies, un problème particulièrement prononcé ici.
82. Alors que le nombre de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial continue à augmenter, c'est également le cas du nombre de menaces et de problèmes auxquels des solutions doivent être trouvées. L'ICOMOS note que, si une infime proportion de biens inscrits peut faire l'objet de rapports sur l'état de conservation des biens (sachant que cette proportion diminue d'année en année), de plus en plus de problèmes doivent cependant être abordés en dehors du cadre des sessions du Comité et bénéficier de consultations des États parties.

Rapports périodiques

83. L'Organisation consultative a activement participé aux activités coordonnées par le Centre du patrimoine mondial pour le troisième cycle de Rapports périodiques dans les régions Asie-Pacifique, Amérique latine et Caraïbes et Europe et Amérique du Nord.

Assistance internationale

84. L'ICOMOS a examiné toutes les demandes d'assistance internationale qui lui ont été soumises concernant des biens culturels et mixtes et a participé aux Commissions qui ont examiné ces demandes en 2022 et 2023. Au cours de la même période, l'Organisation consultative a également examiné les demandes d'assistance internationale d'urgence.

Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle

85. L'ICOMOS a étudié et revu les déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle qui lui ont été soumises, suivant le calendrier établi à cette fin par le Comité du patrimoine mondial.

Participation aux réunions techniques

86. Pendant la période considérée, l'ICOMOS a participé à plusieurs rencontres et séances techniques organisées par le Centre du patrimoine mondial, des États parties et/ou d'autres partenaires. Il s'agit notamment des réunions du groupe de travail *ad hoc* menées conformément à la Décision **44 COM 14**, des réunions du groupe de travail à composition non limitée des États parties à la Convention du patrimoine mondial organisées conformément à la Résolution **23 GA 11**, des réunions du groupe de travail à composition non limitée menées en vertu de la Décision **44 COM 8**, et des réunions semestrielles entre le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives, ainsi que d'autres réunions techniques. Cela inclut également les nombreuses réunions bilatérales organisées avec des représentants ou des experts des États parties dans le cadre d'activités d'évaluation, en amont ou de suivi. Ces réunions sont mentionnées

alors même que la participation et la contribution de l'ICOMOS ne sont pratiquement pas financées. L'absence de financement de l'UNESCO pour ce travail important est une préoccupation majeure pour l'ICOMOS, dont les ressources financières sont limitées.

C. RESUME DES AUTRES ACTIVITES MENEES EN SOUTIEN AU PATRIMOINE MONDIAL

Changement climatique et développement durable

87. Pendant la période considérée, l'ICOMOS a continué à donner la priorité à la question du changement climatique dans le travail sur le patrimoine mondial, soulignant l'importance de lutter contre les impacts climatiques, de se préparer aux pertes et dommages inévitables, et mettant l'accent sur le rôle que le patrimoine mondial peut jouer dans l'atténuation des gaz à effet de serre et la réalisation des ambitions de l'Accord de Paris. L'un des principaux objectifs, sur cette période, a été l'organisation de la Réunion internationale coparrainée d'experts sur la culture, le patrimoine et le changement climatique par l'ICOMOS, l'UNESCO et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), qui s'est déroulée en ligne du 6 au 10 décembre 2021. Ses résultats scientifiques offrent un cadre unique réunissant des experts du patrimoine et des spécialistes du climat pour étudier l'état des connaissances sur les liens entre la culture, le patrimoine et le changement climatique, et éclairer le 7e cycle d'évaluation à venir du GIEC. La plupart des résultats clés publiés dans le cadre du projet sont disponibles en ligne sur le lien : <https://www.cultureclimatemeeting.org/>
88. L'ICOMOS a également continué à favoriser la visibilité du patrimoine culturel dans le domaine de la durabilité à l'échelle internationale. Le document de l'ICOMOS intitulé « *Heritage and the sustainable development goals: policy guidance for heritage and development actors* » a été publié en mars 2021. Une traduction en français (Patrimoine et Objectifs de Développement Durable : orientations stratégiques à l'intention des acteurs du patrimoine et du développement) a été publiée en octobre 2022, une traduction en portugais a été publiée en avril 2023 et une traduction en arabe sera bientôt disponible. Pour preuve également, la collaboration entre l'ICOMOS et le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial sur « l'intégration du document de la politique sur le patrimoine mondial et le développement durable et l'Agenda 2030 dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial dans les États arabes ».
89. La participation de l'ICOMOS à la conférence MONDIACULT, et en particulier aux cinq consultations régionales organisées entre décembre 2021 et février 2022, a également été un objectif important. L'ICOMOS a assisté à la Conférence mondiale organisée par le Mexique en septembre 2022.

Renforcement des capacités

90. L'ICOMOS a participé à la mise en œuvre du programme *Leadership du patrimoine mondial* coordonné par l'ICCROM et l'UICN, en participant à plusieurs réunions et en contribuant à l'élaboration des nouveaux outils suivants : le *guide pratique « Mise en valeur de notre patrimoine » 2.0*, le Glossaire du patrimoine mondial et le document *Guidance and Toolkit for Impact Assessment in a World Heritage Context* (Guide et outils pour les évaluations d'impacts dans le contexte du patrimoine mondial), notamment l'élaboration d'un projet intégré révisé et la communication de retours d'information de plus de 40 comités et experts de l'ICOMOS (voir aussi le Document WHC/21/44.COM/7).
91. L'ICOMOS a poursuivi sa collaboration avec les centres de catégorie 2, en participant à deux ateliers sur les propositions d'inscription au patrimoine mondial pour les dossiers avancés, organisés par le Fonds pour le patrimoine mondial africain en septembre et octobre 2021, et à un atelier sur le renforcement des capacités des professionnels du patrimoine mondial en Afrique, organisé en mai 2022 en Afrique du Sud, par le Fonds

pour le patrimoine mondial africain et l'ICOMOS, avec la collaboration de l'ICCROM et de l'UICN. L'ICOMOS a organisé avec l'ARC-WH un programme de renforcement des capacités pour les professionnels du patrimoine mondial dans la région des États arabes, qui s'est déroulé en Égypte en février 2023. Un autre atelier a été organisé en Azerbaïdjan en mai 2023, par l'Agence nationale du tourisme de la République d'Azerbaïdjan et l'ICOMOS pour renforcer les connaissances des professionnels du patrimoine dans les régions d'Europe centrale, orientale, du sud-est et d'Asie centrale sur le patrimoine mondial et les aider à comprendre le système du patrimoine mondial et les préparer à travailler dans ce cadre.

92. L'ICOMOS a été un partenaire clé du projet « *CVI Africa* » (indice de vulnérabilité climatique), résolument axé sur le renforcement des capacités à l'échelle locale en Tanzanie, au Nigéria et dans d'autres pays à revenu faible et intermédiaire en Afrique. Ce projet visait à améliorer les mesures de préparation pour les communautés et les sites du patrimoine culturel africain. De la même manière, l'ICOMOS est désormais le partenaire coordinateur du projet « *Preserving Legacies* », qui vise à donner aux professionnels et aux communautés des sites patrimoniaux la formation scientifique et technique nécessaire pour leur permettre de s'adapter au changement climatique et renforcer leur résilience. La Jordanie et les Philippines sont les deux premiers pays à avoir bénéficié du projet.
93. L'ICOMOS continue d'organiser des ateliers d'experts et d'y participer. Concernant la région des États arabes, l'ICOMOS a organisé, en collaboration avec l'ICCROM, un « atelier technique en ligne sur l'évaluation de l'impact sur le patrimoine : Le cas du Caire historique » (Égypte) et a participé à un atelier en ligne de renforcement des capacités sur les évaluations d'impact sur le patrimoine mondial pour la région des États arabes avec l'ICCROM et l'UICN. En outre, l'ICOMOS offrira une assistance technique à l'État partie de l'Iraq par le biais d'un atelier sur la préparation des déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle, et à l'État partie de l'Égypte concernant les évaluations d'impact sur le patrimoine. Concernant la région Asie-Pacifique, l'ICOMOS a participé à des webinaires destinés aux gestionnaires de sites du patrimoine mondial en Asie centrale et au séminaire international en ligne sur la protection des sites préhistoriques et historiques : Introduction à l'évaluation d'impact sur le patrimoine, organisé par l'État partie de la Malaisie. Concernant la région Europe et Amérique du Nord, l'ICOMOS a participé à deux séminaires en ligne au sujet de l'Ancienne cité de Nessebar, organisés par l'État partie de la Bulgarie à la demande du Comité du patrimoine mondial.

Études thématiques/Rapports

94. L'ICOMOS a publié, en octobre 2021, une étude préparée conjointement avec le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial, intitulée *Exploring Cultural Heritage of the Arab Region: Potential offered for a more balanced World Heritage List* (Étudier le patrimoine culturel de la région arabe : un potentiel pour une liste du patrimoine mondial plus équilibrée), et a publié deux études thématiques : *Les patrimoines culturels de l'eau dans les régions tropicales et subtropicales d'Asie de l'Est et du Sud-Est* et *Les paysages de la culture du thé en Asie*. Elle a également préparé une étude de cadrage des Routes de la soie dans le cadre d'un travail supplémentaire visant à définir la portée et l'étendue des routes de la soie principales en consultation avec les États parties de la Chine, de la République de Corée et du Japon.
95. Un *rapport sur le Partage d'expérience sur les propositions d'inscriptions en série transnationales en Europe* a été publié à la suite d'une initiative ICOMOS-Europe. Les enseignements tirés et les suggestions recueillies dans le cadre de ce rapport peuvent être considérés comme une première contribution susceptible de stimuler davantage la réflexion sur les opportunités et les difficultés inhérentes à ce type de proposition

d'inscription et sur les conditions préalables à la mise en place d'un projet durable, à même de renforcer sa vitalité après l'inscription.

96. L'ICOMOS a participé à la réunion sous-régionale sur la proposition d'inscription transnationale en série des Routes de la soie en Asie du Sud et l'initiative pour le paysage culturel, à Katmandou, au Népal (6-7 décembre 2021), et a préparé un document d'orientation sur la définition et l'évaluation d'autres routes et corridors dans le contexte de l'étude thématique sur les routes de la soie couvrant l'Asie de l'Est en 2022 (disponible dans le rapport final sur le projet UNESCO/fonds-en-dépôt de la République de Corée « Soutien aux nominations en série et transnationales des routes asiatiques de la soie » - PHASE II 2018-2022).
97. L'ICOMOS développe actuellement une étude sur les routes maritimes de la soie, grâce au soutien de l'État partie de la Chine, examinant les différentes options permettant de les faire reconnaître en tant que réseau mondial sur la Liste du patrimoine mondial.

Programme Connecting Practice

98. Dans le cadre du projet conjoint de l'ICOMOS et de l'UICN Connecting Practice: Defining new methods and strategies to support Nature and Culture through engagement in the World Heritage Convention, une nouvelle ressource dans le domaine du patrimoine, intitulée *A Commentary on Nature-Culture Keywords* (Commentaire sur les mots-clés nature-culture) a été publiée. L'objectif de cette publication est d'offrir une base favorisant la compréhension commune des termes importants parmi les professionnels du patrimoine naturel et culturel. La quatrième phase du projet est en cours. Elle porte sur l'application de la notion de résilience dans la planification et la gestion des biens du patrimoine mondial. L'ICOMOS a participé au Sommet Nature-Culture dans le cadre de la COP15 de la Convention sur la biodiversité à Montréal (Canada) (11-12 décembre 2022)

Assistance consultative/Avis en amont

99. Sur recommandation du Comité du patrimoine mondial, l'ICOMOS a mené trois missions consultatives en lien avec l'état de conservation (à « Auschwitz Birkenau, Camp allemand nazi de concentration et d'extermination (1940- -1945) », en Pologne ; à « Rabat, capitale moderne et ville historique : un patrimoine en partage », au Maroc et à « Paris, rives de la Seine » (France)).
100. À la demande des États parties, l'ICOMOS a mené dix missions consultatives sur des biens pour soutenir la réalisation de projets de conservation et de développement : Chemin de fer rhétique dans les paysages de l'Albula et de la Bernina, en Suisse, Patrimoine naturel et culturel de la région d'Ohrid, en Macédoine du Nord, l'Acropole, à Athènes, en Grèce, Stonehenge, Avebury et sites associés, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Quartier de Bryggen, en Norvège, Butrint, en Albanie, Monastère de Ghélati, en Géorgie, Centre historique de Lima, au Pérou, Médina de Sousse, en Tunisie et Tombes royales de la dynastie Joseon, République de Corée.
101. À la demande du Comité du patrimoine mondial concernant l'élaboration d'un Plan directeur pour l'Ensemble culturel et historique des îles Solovetsky (Fédération de Russie), l'État partie a invité l'ICOMOS à lui apporter une assistance consultative pour l'élaboration du plan et à évaluer des projets de conservation et de réhabilitation.
102. L'ICOMOS a assisté aux réunions techniques du Comité consultatif international pour les biens du patrimoine mondial de l'Ouzbékistan, en qualité de membre, et du Groupe de travail scientifique international pour Palmyre, en qualité d'observateur.
103. À la demande du Centre du patrimoine mondial, l'ICOMOS a prodigué des conseils à huit États parties (Allemagne, Madagascar, Malte, République de Corée, Thaïlande, Turquie, Saint-Kitts-et-Nevis et Serbie) dans le cadre du Processus en amont.

D. CONCLUSIONS

104. Pendant la période considérée, l'ICOMOS a continué à servir le Comité du patrimoine mondial et à s'acquitter de ses obligations dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial, concernant notamment l'évaluation des propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, le suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial, la révision des déclarations rétrospectives de VUE et des demandes d'assistance internationale et la participation à la soumission des Rapports périodiques et aux nombreuses réunions techniques.
105. L'ICOMOS reste à la disposition des États parties et s'engage à continuer à déployer tous les efforts nécessaires pour leur prêter assistance en mettant des experts à leur disposition et en organisant des ateliers de renforcement des capacités, en leur proposant un avis en amont et une assistance consultative, et en accordant une attention particulière aux biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril.
106. Servir la Convention du patrimoine mondial est au cœur des missions de l'ICOMOS et mobilise l'ensemble de son réseau d'experts. Cependant, l'insuffisance des ressources financières actuellement consacrées à la mise en œuvre de la Convention par le biais du Fonds du patrimoine mondial est un sujet d'inquiétude croissante pour notre organisation. Cette situation est une source de fragilité pour un système dont la pérennité est menacée.

III. RAPPORT DE L'UICN

A. INTRODUCTION ET PRESENTATION

107. Compte tenu des pressions budgétaires constantes, l'UICN a présenté au Comité un rapport très court et synthétique. Des informations plus détaillées sur les travaux de l'UICN concernant la Convention du patrimoine mondial sont disponibles à l'adresse <https://www.iucn.org/our-work/topic/world-heritage> et complètent le rapport ci-dessous. L'UICN fournira volontiers tout autre renseignement qui lui sera demandé sur les différents aspects de son travail.
108. En ce qui concerne le contexte du travail sur le patrimoine mondial de l'UICN, l'Organisation consultative souhaite indiquer au Comité que ses résolutions sont consultables à l'adresse <https://portals.iucn.org/library/fr/resrec/search> et la position adoptée par le dernier Congrès mondial des parcs de l'UICN reste également d'actualité et peut être consultée à l'adresse https://www.worldparkscongress.org/about/promise_of_sydney#:~:text=The%20Promise%20of%20Sydney%20is%20the%20rallying%20point%20around%20which,their%20own%20personalised%20%27Promise%27. Le programme actuel de l'UICN pour la période 2021-2024 a été adopté par les membres de l'UICN en février 2021 et définit son ambition à l'horizon d'une décennie (2021-2030) (<https://portals.iucn.org/library/node/49290>). À travers son nouveau Programme, l'UICN garantira le positionnement du patrimoine mondial comme un outil clé pour contribuer au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui fera ensuite partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'accent est mis sur le potentiel qu'ont les biens du patrimoine mondial à être des exemples de bonnes pratiques de conservation et d'agents du changement.
109. L'UICN a connu un important processus de réforme institutionnelle de son programme mondial qui a conduit à confier le travail de l'UICN sur le patrimoine mondial à une nouvelle équipe élargie axée sur le patrimoine et la culture. Cette équipe fait partie d'un nouveau Centre pour la société et la gouvernance de l'UICN, offrant ainsi un contexte différent et plus vaste pour permettre à l'UICN de s'engager en faveur du patrimoine mondial à l'avenir. Parallèlement à cette réforme importante, l'UICN a commandé un examen stratégique externe de son engagement envers la Convention du patrimoine mondial qui a abouti à huit recommandations pour orienter son travail à l'avenir. La réponse de l'UICN à cet examen sera communiquée au Comité du patrimoine mondial dès qu'elle sera disponible.
110. Au cours de la période 2021-2022, la pandémie de COVID-19 a continué à affecter, à des degrés divers, le travail de l'UICN sur les projets de travail sur le terrain, le renforcement des capacités et le travail basé sur les connaissances. De nombreux projets ont pu s'adapter aux différentes approches imposées par la pandémie et l'essor des technologies de plateformes en ligne a offert différentes possibilités, pour les participants, de prendre part au Programme de l'UICN, favorisant dans certains cas l'augmentation des contributions. En raison de la pandémie, l'UICN a également dû faire preuve de flexibilité et d'une grande capacité d'adaptation pour participer aux principaux processus et événements mondiaux. De nombreuses réunions ont également dû être reprogrammées.
111. Malgré les incertitudes générées par la pandémie de COVID-19, l'UICN s'est réjouie d'être en mesure d'organiser son quadriennal Congrès mondial de la nature (Congrès) à Marseille (France), en septembre 2021. L'événement prévoyait un riche programme de sessions relatives au patrimoine mondial, menées en ligne, en présentiel ou dans un format mixte. Le Congrès a adopté le Manifeste de Marseille, qui offre un cadre important à la conservation dans le monde pour les dix prochaines années. Plusieurs événements d'envergure en lien avec le patrimoine mondial ont été menés en partenariat avec

l'UNESCO, l'ICOMOS, l'ICCROM et des partenaires évoluant dans le domaine du patrimoine mondial. Vous trouverez plus d'informations sur les événements en lien avec le patrimoine mondial sur les pages <https://whc.unesco.org/fr/35/??news/?2336&> et <https://www.iucncongress2020.org/fr>

112. L'UICN a également coorganisé le deuxième Congrès des parcs d'Asie à Kota Kinabalu (Malaisie) en mai 2022, et le premier Congrès des aires protégées d'Afrique à Kigali (Rwanda) en juillet 2022. Des événements parallèles sur le patrimoine mondial ont été organisés lors des deux congrès sur le lien entre la conservation et le développement, avec la participation d'organisations de peuples autochtones, d'États parties, d'ONG et d'autres experts.
113. Les activités mentionnées ci-avant ont été financées par les ressources propres de l'UICN, y compris la levée de fonds extrabudgétaires.

B. RESUME DES ACTIVITES AYANT BENEFICIE DU SOUTIEN DU FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL

L'UICN note que de nombreuses activités présentées dans cette section ont également bénéficié d'un soutien financier en dehors du Fonds du patrimoine mondial.

Réunion du Comité du patrimoine mondial

114. L'UICN a assisté à la 44^e session élargie du Comité du patrimoine mondial (Fuzhou/en ligne, 2021). Grâce à une délégation efficace et diversifiée, l'UICN a pleinement contribué à toutes les questions traitées dans le cadre de la session du Comité, y compris au groupe de travail de travail sur le budget. L'UICN témoigne de sa sincère gratitude envers le pays hôte, la République populaire de Chine, et envers le Centre du patrimoine mondial et tous les autres départements de l'UNESCO ayant contribué à l'excellente organisation du Comité dans le difficile contexte engendré par la pandémie mondiale. L'UICN a eu le plaisir de collaborer avec le Centre du patrimoine mondial et les autres Organisations consultatives pour s'efforcer de maintenir la dynamique pendant la pandémie mondiale. S'il a été possible d'organiser la session du Comité, l'UICN note toutefois les vives inquiétudes suscitées par le format en ligne, en particulier du fait de l'impossibilité d'interagir avec les membres du Comité et les autres acteurs en personne. En outre, les difficultés liées au manque de réunions bilatérales et d'événements parallèles ont nui à l'efficacité de la session, et en particulier aux opportunités de dialogue. La 44^e session élargie, qui a à nouveau mis en évidence, de façon plus nette, la rupture croissante entre les décisions du Comité et les conseils techniques, est abordée plus en détail ci-dessous.

Évaluation des biens et soutien en amont

115. L'UICN a réalisé l'évaluation de toutes les propositions d'inscription au titre de critères naturels dans tous les cas où une mission d'évaluation a été possible en dépit de la pandémie de COVID-19. L'UICN a continué de faire preuve d'un maximum de souplesse dans ses méthodes de travail afin de tenir compte des missions sur le terrain et du processus d'évaluation. Toutes les missions d'évaluation du cycle 2021/2022, à l'exception de deux missions, se sont déroulées d'octobre à décembre 2021. Deux évaluations de sites mixtes nécessitent une réflexion conjointe de l'UICN et de l'ICOMOS ; toutefois, les États parties concernés ont demandé le report des missions en raison de la pandémie. Il reste deux missions du cycle 2020/2021 à effectuer. L'une d'entre elles a été retardée suite à la formulation de conseils en matière de santé et de voyage en lien avec la COVID-19 et l'autre, en raison de problèmes de sécurité. L'une de ces missions mixtes en suspens a été mise en œuvre dans le cadre du cycle d'évaluation 2022/2023. Il est à espérer que les trois évaluations en suspens pourront être effectuées dès que la situation permettra à nouveau d'organiser les missions en

question. Deux de ces missions sont désormais prévues pour mai et juin 2023. Les frais de déplacement pour les missions d'évaluation ont pu être couverts par le budget alloué ; toutefois, l'UICN souligne que cela n'a été possible que grâce aux contributions volontaires de plusieurs États parties ayant soumis une proposition d'inscription, et d'experts de l'UICN.

116. Les réunions de la Commission du patrimoine mondial de l'UICN pour le cycle 2021/2022 ont toutes été organisées en ligne en décembre 2021, et en janvier et mars 2022. Malgré des retards dans la réalisation des missions d'évaluation sur le terrain, la Commission a accompli l'ensemble du travail requis en termes d'évaluation de l'ensemble des propositions d'inscription au titre de critères naturels pour lesquelles une visite sur le terrain a été possible, ainsi que l'étude des questions de politique. Pour le cycle 2022/2023, le groupe s'est à nouveau réuni en présentiel en janvier 2023 et en ligne en mars 2023. Le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature a pris part à ce processus conformément aux processus établis et aux exigences des méthodes d'évaluation.
117. L'UICN a répondu à toutes les demandes formelles de processus en amont propres aux sites, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et l'ICOMOS, le cas échéant, et compte tenu des budgets disponibles. L'UICN a également participé à un groupe de travail sur l'opérationnalisation du Guide pour l'élaboration et la révision des listes indicatives du patrimoine mondial, avec l'ICOMOS et le Centre du patrimoine mondial. L'attention du Comité est également attirée sur le document WHC/23/45.COM/9A, qui comporte de plus amples informations sur le soutien en amont, ainsi que sur le point 103 de ce document concernant les nouvelles ressources applicables au soutien en amont.

Suivi de l'état de conservation

118. L'UICN apporte un soutien financier et en nature à la réalisation du travail de suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial, sans lequel le travail demandé par le Comité ne pourrait pas être accompli.
119. En ce qui concerne la 44^e session élargie du Comité, l'UICN rappelle que les décisions du Comité s'écartent de plus en plus des avis techniques sur l'état de conservation des biens naturels et mixtes du patrimoine mondial, en particulier dans le cadre de l'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial en péril et de leur retrait de la Liste du patrimoine mondial.
120. Pour la 45^e session élargie du Comité, l'UICN a contribué à la rédaction de près de 95 rapports sur l'état de conservation de biens naturels et mixtes, intégrés dans les documents 7A, 7B et Annexes, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'ICOMOS et l'ICCROM. Il convient de noter que, bien que cette session couvre les rapports de 2022 et 2023, le report du Comité en 2022 a imposé la révision et la mise à jour de nombreux rapports sur les états de conservation préparés en 2022, pour intégrer les informations actualisées des États parties et des tiers depuis la dernière session. Cette complexité a nécessité une coordination et des capacités supplémentaires de la part du Secrétariat et des Organisations consultatives. Des questions plus vastes relatives à l'état de conservation de ces biens sont abordées dans le document WHC/23/45.COM/7, plus général.
121. En raison des restrictions dues à la COVID-19, toutes les missions de suivi réactif ont été reportées entre mars 2020 et décembre 2021, comme convenu avec le Centre du patrimoine mondial et les autres Organisations consultatives. L'interruption des missions, ainsi que les répercussions continues de la situation mondiale, les contraintes budgétaires et logistiques, et les invitations exceptionnelles des États parties ont entraîné un retard considérable dans les missions. Après la reprise des missions en 2022, ces arriérés sont rattrapés, dans la limite des capacités du Secrétariat et des

Organisations consultatives, et compte tenu des contraintes susmentionnées. En 2022 et 2023, l'UICN a organisé, avec le Centre du patrimoine mondial dans le cadre de missions conjointes, huit missions de suivi réactif (Complexe W-Arly-Pendjari (Bénin, Burkina Faso, Niger), Mosi-oa-Tunya / Chutes Victoria (Zambie, Zimbabwe), Parc national des oiseaux du Djoudj (Sénégal), La Grande Barrière (Australie), Parc national de Komodo (Indonésie), Parc national du lac Malawi (Malawi), Parc national Wood Buffalo (Canada), Parc national de Keoladeo (Inde)) et deux missions consultatives (Fjords de l'Ouest de la Norvège - Geirangerfjord et Nærøyfjord (Norvège) et Complexe des forêts de Kaeng Krachan (Thaïlande)). L'UICN a également contribué à la planification de missions qui n'ont pas encore été menées à bien en raison de problèmes logistiques, de conflits armés et d'invitations en suspens d'États parties.

122. L'UICN continue de recevoir un nombre croissant de demandes des États parties concernant des examens techniques de plus en plus complexes en vertu du Paragraphe 172, tels que des évaluations d'impact environnemental, des évaluations stratégiques environnementales et des documents relatifs à la gestion, qui ont une incidence sur la capacité de l'UICN et dépassent les ressources budgétaires actuellement disponibles.

Assistance internationale

123. L'UICN a étudié toutes les demandes d'assistance internationale concernant des biens naturels et mixtes, et a formulé des recommandations lorsque cela relevait de sa compétence, et a participé aux quatre réunions (deux chaque année) de la Commission de l'assistance internationale (janvier et avril 2022 et 2023) avec le Centre du patrimoine mondial, l'ICOMOS et l'ICCROM.

Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle (DRVUE)

124. L'UICN a revu les déclarations rétrospectives de VUE qui lui ont été soumises, suivant le calendrier établi à cette fin par le Comité du patrimoine mondial. Aucune ressource budgétaire n'est allouée à ce travail dans le Fonds du patrimoine mondial.

Assemblée générale

125. L'UICN a activement participé à la 23^e session de l'Assemblée générale des États parties à la Convention en novembre 2021 et a apporté sa contribution sur le plan technique, le cas échéant.

Autres réunions

126. En raison de la pandémie mondiale, la plupart des réunions formelles en personne ont continué d'être organisées en ligne en 2021 et 2022. L'UICN a assisté à toutes les réunions en ligne demandées, notamment à toutes les réunions des Organisations consultatives, à la réunion de vérification de l'exhaustivité des nouveaux dossiers de proposition d'inscription, ainsi qu'aux sessions extraordinaires concernées du Comité du patrimoine mondial, et aux autres réunions régulières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention. L'UICN a physiquement assisté à la 18^e session extraordinaire du Comité du patrimoine mondial en janvier 2023.

Groupe de travail *ad hoc*

127. Si le groupe de travail *ad hoc* figure dans ce document, il s'agit toutefois d'une activité en grande partie non financée au titre du Fonds du patrimoine mondial. L'UICN a activement contribué au groupe de travail *ad hoc* établi après la 44^e session élargie du Comité, dont le mandat a été prolongé pour lui permettre d'aborder une série de questions, notamment le financement du processus d'évaluation préliminaire, la transparence, l'efficacité et la pérennité financière à long terme du financement au titre

de la Convention, et l'accès à d'autres services consultatifs en vue d'améliorer la diversité géographique. L'UICN salue ces réflexions opportunes sur ces questions importantes ayant trait à la réforme de la Convention et a participé à toutes les réunions des deux sous-groupes du groupe de travail *ad hoc*. Elle a également pris une part active au travail de rédaction, notamment pour formuler des commentaires sur les informations de base préparées par l'UNESCO. Toutefois, l'absence de financement substantiel de ce travail important est une source manifeste d'inquiétude.

Projet de document d'orientation sur l'action climatique pour le patrimoine mondial

128. Le travail relatif à ce document d'orientation est présenté dans ce document, mais n'est en grande partie pas financée au titre du Fonds du patrimoine mondial. L'UICN a continué à participer activement à l'examen du projet de « Document d'orientation sur l'action climatique pour le patrimoine mondial ». Alors que l'Assemblée générale n'a à ce stade pas adopté le document d'orientation mis à jour, l'UICN considère qu'il s'agit d'une orientation d'une importance vitale au vu des impacts sur l'ensemble des biens du patrimoine mondial et de l'urgence de l'action requise dans la communauté internationale pour lutter contre l'urgence climatique. L'UICN s'est efforcé, dans la mesure du possible, d'apporter des renseignements consolidés au projet de document d'orientation, en collaboration avec toutes les Organisations consultatives, et de maintenir la dynamique essentielle à l'action sur les enjeux interdépendants du changement climatique et de la perte de biodiversité mondiale. L'UICN s'efforcera également de continuer à s'engager dans les processus établis par le biais du groupe d'experts et du groupe de travail à composition non limitée pour faire progresser l'orientation ci-dessus avant son adoption prévue en 2023, selon les ressources disponibles.
129. Comme dans le cas du groupe de travail *ad hoc* présenté ci-dessus, les mécanismes établis pour faire progresser le projet de « Document d'orientation sur l'action climatique pour le patrimoine mondial » nécessitent des investissements considérables en termes de temps et de ressources humaines expérimentées et ce, durant la période la plus active du cycle de préparation de la session annuelle du Comité, et ne bénéficient d'aucun soutien financier de l'UNESCO.

Rapports périodiques

130. Le travail relatif à la soumission de Rapports périodiques est présenté dans ce document, mais n'est en grande partie pas financée au titre du Fonds du patrimoine mondial. L'UICN a donc contribué, en employant essentiellement ses propres ressources, à la poursuite du programme de soumission des Rapports périodiques, notamment à l'engagement sur le troisième cycle en se concentrant sur les régions Asie-Pacifique (APA), Amérique latine et Caraïbes (LAC) et Europe et Amérique du Nord (EUR). L'UICN a collaboré avec le Bureau régional pour l'Océanie, aux Fidji, afin d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre du Rapport et du Plan d'action régionaux pour la région APA et a exprimé sa détermination à collaborer avec l'UNESCO sur des propositions de soutien au développement des capacités dans la région APA. L'UICN conserve des agents de liaison pour le patrimoine mondial dans tous ses bureaux régionaux, bien que d'importantes ressources supplémentaires soient requises pour pouvoir répondre aux demandes de financement pour la Convention.

C. RESUME DES AUTRES ACTIVITES MENEES EN SOUTIEN AU PATRIMOINE MONDIAL (Y COMPRIS DES ACTIVITES NON FINANCEES PAR LE FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL)

Renforcement des capacités pour le patrimoine mondial

131. Le financement au Fonds du patrimoine mondial destiné au renforcement des capacités par l'UICN a été interrompu en 2012 en raison des contraintes budgétaires de l'UNESCO

et demeure malheureusement à zéro pour les exercices biennaux précédent en cours. La mobilisation de l'UICN à cet égard dépend donc entièrement de financements extrabudgétaires. En 2020 et en 2021, l'UICN a continué à mettre en œuvre l'important programme sur six ans intitulé *Leadership du patrimoine mondial*, lancé en 2016 avec le soutien financier de la Norvège. Il compte également maintenant la République de Corée et de la Suisse pour partenaires financiers. Le Programme se concentre sur les gestionnaires de sites et se fonde sur l'établissement de liens entre la conservation de la nature et celle de la culture, dans un souci de développement durable. Achèvement en 2022, la phase I a consolidé le travail dans cinq modules et, en 2023, la phase II a été lancée pour continuer à progresser sur les résultats obtenus et renforcer les partenariats avec l'ICOMOS, le Centre du patrimoine mondial et différents partenaires. Le programme *Leadership du patrimoine mondial* sera présenté de manière plus détaillée dans le point relatif au renforcement des capacités de l'ordre du jour du Comité. En outre, le rapport de l'ICCROM (voir Section I du présent document) présente des renseignements supplémentaires à ce sujet.

Manuels de référence

132. L'UICN a maintenu sa contribution au futur programme pour la révision des manuels de référence et leur traduction. Le programme *Leadership du patrimoine mondial*, en collaboration avec ses partenaires, poursuit le travail de mise à jour complète et de fusion des deux manuels actuels sur la gestion du patrimoine mondial, culturel et naturel, de mise à jour du manuel sur la gestion des risques de catastrophes, et a publié en 2022 un nouveau document plus détaillé, *Guidance and Toolkit for Impact Assessment in a World Heritage Context* (Guide et outils pour les évaluations d'impacts dans le contexte du patrimoine mondial), qui a été totalement approuvé par l'International Association for Impact Assessment (IAIA) et qui remplace les précédentes notes de l'UICN et de l'ICOMOS.
133. L'UICN a également continué à publier des études régionales à même d'étayer (a) l'identification des futures propositions d'inscription potentielles au patrimoine mondial, (b) l'état de conservation des biens existants du patrimoine mondial, et (c) l'application du critère (viii). Le rapport [Leveraging the World Heritage Convention for conservation in the Hindu Kush Himalaya](https://www.iucn.org/news/world-heritage/202112/iucn-report-identifies-sites-world-heritage-potential-himalaya-and-beyond) (<https://www.iucn.org/news/world-heritage/202112/iucn-report-identifies-sites-world-heritage-potential-himalaya-and-beyond>) a été produit par l'UICN, [Wild Heritage](#) et l'International Centre for Integrated Mountain Development (ICIMOD), et a bénéficié du soutien de la [National Geographic Society](#). Le rapport *Tab'e'a III: Nature-culture linkages, conflict and climate change impacts on natural heritage in the Arab region* (<https://www.iucn.org/news/world-heritage/202112/conflict-and-climate-change-pressures-natural-world-heritage-arab-region>) est le troisième rapport de ce genre depuis 2015 et la seule publication documentant les progrès, les enjeux et les opportunités en matière de protection des zones naturelles remarquables dans les États arabes au titre de la Convention du patrimoine mondial. Il s'inscrit dans un programme coopératif de l'UICN et du Centre régional arabe pour le patrimoine mondial. Le rapport [Geological World Heritage](https://www.iucn.org/news/world-heritage/202107/new-iucn-report-assesses-potential-more-geological-world-heritage) (<https://www.iucn.org/news/world-heritage/202107/new-iucn-report-assesses-potential-more-geological-world-heritage>) a été préparé avec le soutien financier de l'Administration du patrimoine culturel de la République de Corée et constitue une mise à jour complète d'une étude antérieure de l'UICN sur le patrimoine mondial géologique de 2005.

Autres travaux soutenus par l'UICN sur le patrimoine mondial

134. L'UICN s'investit considérablement dans le travail sur le patrimoine mondial en tant que partenaire fondateur de la Convention et de sa vision. Le travail de l'UICN sur le patrimoine mondial consiste à compléter le rôle consultatif qu'elle assure auprès du Comité du patrimoine mondial avec des programmes proactifs d'aide aux États parties,

et à rallier ses nombreux membres et partenaires à la Convention. La courte liste ci-après recense les travaux prioritaires :

- a) continuer à développer l'Horizon du patrimoine mondial de l'UICN en vue d'utiliser cet outil de connaissances pour sensibiliser et d'améliorer les résultats en matière de conservation des biens naturels du patrimoine mondial ;
- b) mener des projets sur le terrain pour établir un lien entre l'Horizon du patrimoine mondial de l'UICN et la liste verte des aires protégées et conservées de l'UICN pour créer une synergie entre ces deux outils de l'UICN ;
- c) lancer des initiatives proactives à l'échelle des analyses régionales des lacunes afin de favoriser le travail sur les éventuelles priorités des propositions d'inscription au patrimoine mondial, notamment pour éclairer les Listes indicatives nationales (une étude régionale est en cours dans le Pacifique) ;
- d) lancer des initiatives au sein de l'UICN et jouer un rôle actif dans la réforme de processus tels que l'opérationnalisation et la mise en place du processus d'évaluation préliminaire pour améliorer la qualité des propositions d'inscription et des processus d'évaluation ;
- e) renforcer les capacités et la diversité régionales au niveau du secrétariat et du réseau d'experts de l'UICN ;
- f) poursuivre le travail de promotion et de renforcement des approches fondées sur les droits en ce qui concerne les sites du patrimoine mondial et les avantages qu'ils procurent aux communautés locales et aux peuples autochtones ;
- g) poursuivre le travail avec les partenaires sur le rôle du patrimoine mondial dans la protection de la nature sauvage et des paysages marins et terrestres ;
- h) assurer la pertinence du patrimoine mondial vis-à-vis des initiatives plus générales de conservation et des Objectifs de développement durable, ce qui devrait contribuer à définir la contribution du patrimoine mondial au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

135. Établissant un lien entre toutes ces actions, le rôle de la Convention du patrimoine mondial dans le rattachement de la conservation du patrimoine culturel et naturel fait l'objet d'une attention continue de l'UICN, comme en témoigne le Centre restructuré pour la gouvernance et la société de l'UICN, évoqué ci-dessus. .

136. L'UICN souhaite faire officiellement état des partenariats solides et croissants avec l'UNESCO, l'ICCRUM, l'ICOMOS et de nombreux partenaires et États parties qui l'accompagnent dans son travail. L'UICN salue les nombreux efforts spontanés de ses membres et de ses commissions d'experts, sans le soutien desquels elle ne pourrait pas remplir sa mission.

D. CONCLUSIONS

137. Le 50^e anniversaire de la Convention, en 2022, a offert l'opportunité de réviser la Convention dans le contexte d'une rupture de plus en plus significative avec les *Orientations* et l'avis des Organisations consultatives dans un nombre croissant de décisions marquantes. De l'avis de l'UICN, ces décisions donnent lieu à une perte évidente de résultats en matière de conservation pour les sites du patrimoine mondial et ont également pour effet d'ébranler la réputation de la Convention dans la définition de normes de premier plan en rapport avec les attentes et les normes de conservation du 21^e siècle. Les enjeux en matière de conservation de la nature sont sensiblement différents de ceux des années 1960 et 1970s, notamment au niveau de l'ampleur de la crise environnementale mondiale que nous connaissons actuellement, au vu de l'intensification du changement climatique et de la perte de biodiversité. Les

répercussions de la pandémie de COVID-19 continuent de se faire sentir, et soulignent le lien indissociable entre la santé de l'environnement, la culture et la justice sociale.

138. Comme indiqué précédemment, l'UICN nourrit toujours de vives inquiétudes devant le nombre croissant de demandes non financées et sous-financées présentées aux Organisations consultatives et au Centre du patrimoine mondial. Par exemple, il n'existe actuellement aucune ligne budgétaire pour le soutien régional, pour les examens documentaires complexes des exigences croissantes dans le cadre du Paragraphe 172, pour les examens de DRVUE, pour l'élaboration de stratégies globales/d'études thématiques et/ou la mise en œuvre de la stratégie globale de renforcement des capacités, pour les demandes croissantes de participation au travail intersessionnel et les demandes croissantes de soutien en amont. Cette situation se traduit par une perte d'efficacité et des retards d'exécution, et une incapacité à répondre aux demandes de soutien des États parties, en particulier de ceux situés dans des régions sous-représentées. L'UICN mise sur la dynamique du 50^e anniversaire de la Convention, qui, l'espère-t-elle, tombera à point pour permettre de trouver des solutions à ces problèmes chroniques. Malgré la nécessité d'améliorer le développement des ressources, l'UICN considère également qu'il convient de définir des limites pour ce qui est des attentes en termes de travail et de s'engager plus fermement en faveur d'une gestion des attentes conforme aux capacités disponibles. Il est en effet déraisonnable d'accepter des travaux de nature très technique pour lesquels les ressources disponibles sont insuffisantes car cela nuit à la capacité de produire de manière constante des résultats de qualité.
139. L'UICN estime donc qu'il convient de repenser totalement le fonctionnement de la Convention, y compris ses modalités de gouvernance, la fréquence et la durée des réunions du Comité, le calendrier et les méthodes du processus d'évaluation, la mise en œuvre de l'avis en amont et, surtout (malgré un intérêt moindre à l'heure actuelle) le soutien systématique nécessaire pour la conservation des biens du patrimoine mondial, notamment, comme priorité absolue, ceux inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril, et la question connexe du développement de partenariats et de la levée de fonds. Au-delà de toutes ces questions, il est nécessaire de se pencher sur le financement, les capacités, l'efficacité et les méthodes de travail de la Convention du patrimoine mondial dans leur ensemble, notamment sur toutes les sources actuelles et potentielles de financement budgétaire, sachant que la majorité du financement actuel ne provient pas du Fonds du patrimoine mondial. Ce sont les questions que le Comité devra examiner, notamment par le biais du vaste mandat actuel du groupe de travail ad hoc intersession. La vaste expérience et les capacités importantes de l'UICN, associés à notre partenariat de longue date avec l'UNESCO, contribuent à renforcer l'ensemble des activités et la pertinence de la Convention du patrimoine mondial.
140. L'examen stratégique externe commandé par l'UICN en avril 2022 a mis en évidence un certain nombre de domaines dans lesquels l'UICN peut renouveler et réorienter son engagement envers la Convention. Les huit recommandations principales sont les suivantes :
 - a) renforcer l'inclusion et la participation des peuples autochtones et des communautés locales dans la Convention ;
 - b) déterminer la situation du patrimoine mondial par rapport au cadre mondial pour la biodiversité pour l'après 2020 ;
 - c) renforcer la représentation régionale ;
 - d) défendre le renforcement de l'inclusion et de la participation de la société civile dans la Convention ;
 - e) élaborer une stratégie pour combler le déficit de financement actuel ;
 - f) contribuer au renforcement de la gouvernance de la Convention.

141. L'examen stratégique reconnaît la contribution importante de l'UICN à la poursuite du travail statutaire sur la période 2022-2023 avec des financements directs et une aide en nature. L'UICN élabore actuellement une nouvelle stratégie pour le patrimoine mondial à partir des conclusions de l'examen stratégique, qui déterminera le travail à venir. Encore en préparation au moment de la finalisation du présent rapport, elle fera l'objet d'informations complémentaires.

IV. PROJET DE DÉCISION

Projet de Décision : 45 COM 5B

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné le document WHC/23/45.COM/5B,*
2. *Rappelant la Décision **44 COM 5B** adoptée à sa 44e session élargie (Fuzhou/en ligne, 2021)*
3. *Conscient des efforts déployés par les Organisations consultatives (ICCROM, ICOMOS et UICN) afin de répondre à la situation exceptionnelle créée par la pandémie de COVID-19 ;*
4. *Prend note avec satisfaction des rapports des Organisations consultatives sur leurs activités;*
5. *Prend également note avec satisfaction des contributions continues des Organisations consultatives, y inclus financières et en nature, pour assurer la bonne mise à œuvre des décisions du Comité ainsi que la bonne mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial,*
6. *Prend note de plus des progrès réalisés ainsi que des défis et des lacunes identifiés par les Organisations consultatives dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention et des questions soulevées par les Organisations consultatives qui continuent de nécessiter action et attention.*